

Le 27 avril 2016, l'OFT à Wl : *Nous avons déjà effectué des études avec les CFF qui estimaient à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'aéroport, sous Palexpo. Ce chiffre est sans doute beaucoup plus précis que celui que vous articulez*

Le 27 avril 2016, des études auraient été faites

Le 9 mai 2016, Wl à l'OFT : *Je m'interroge quant à l'estimation de coût de 600 millions pour la réalisation de 500 mètres de voie double. Vous faites état d'une étude de création de deux voies en tiroir de 500 mètres, prolongeant la gare actuelle de l'Aéroport et vous en indiquez un coût de 600 millions. D'après mes calculs, je pense que c'est erroné, excessif d'un facteur d'environ 8. Selon moi, l'ordre de grandeur du coût de 500 mètres de double voie, à travers la Halle 6 de Palexpo (construite en réservant l'espace nécessaire pour cette double voie) sur 200 mètres, puis de 300 mètres le long de l'autoroute, est de 75 millions.*

Le 2 juin 2016, Wl à l'OFT : *Par lettre signée de son directeur, datée du 27 avril 2016, l'Office fédéral des transports m'informe « avoir effectué des études avec les CFF qui estiment à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'Aéroport, sous Palexpo ». Je souhaite pouvoir consulter les documents établis dans le cadre de l'étude mentionnée.*

Le 27 juin 2016, Wl au préposé à la transparence : *« Le 2 juin 2016, j'ai déposé une demande d'accès à des documents officiels auprès de l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne. L'autorité compétente n'ayant pas répondu à ma demande dans le délai fixé par la loi, je dépose, par la présente, une demande en médiation conformément à l'art. 13 de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans, RS 152.3). Vous trouverez ci-joint copies de ma demande d'accès aux dits documents, ainsi que de la lettre datée du 27 avril 2016 que l'OFT m'a fait parvenir, et à laquelle se réfère ma demande d'accès ».*

Le 29 juin 2016, l'OFT informe Wl qu'il va recevoir très prochainement une réponse.

Le 29 juin 2016, l'OFT ne nie pas que les études ont été faites

Le 5 juillet 2016, l'OFT informe Wl qu'il envisage de lui accorder l'étude en question, mais qu'étant donné qu'elle contient des données personnelles, il est tenu de consulter les CFF.

Le 5 juillet 2016, l'étude a été faite. elle existe

Le 21 juillet 2016, l'OFT informe Wl qu'en raison des fêtes judiciaires, le délai serait reporté au 16 août 2016.

Le 21 juillet 2016, l'étude n'est pas niée, elle existe

Le 31 août 2016, L'OFT à W1 : *L'OFT vous avait annoncé par courrier du 27 avril 2016 qu'il avait « déjà effectué des études avec les CFF qui estiment à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'aéroport, sous Palexpo », en supposant que nous disposions aussi des documents en question relatifs aux travaux du Plan cadre Genève des CFF. Or entre-temps, nous avons malheureusement dû constater que nous n'avons pu trouver jusqu'ici aucun document qui puisse confirmer cette affirmation. Nous n'avons notamment trouvé aucun document de ce type en lien avec les travaux du Plan cadre Genève des CFF. Les CFF ont gelé ces travaux en 2012.*

Le 31 août 2016, l'étude affirmée le 27 avril 2016, confirmée le 29 juin 2016, cpuis le 5 juillet 2016, puis encore le 21 juillet 2016, est soudain introuvable

Le 6 septembre 2016, l'OFT communique : *« Le plan-cadre Genève est un document en cours d'élaboration par les CFF. Les informations extraites de celui-ci qui vous ont été communiquées ne sont ni validées, ni définitives. De ce fait, nous ne sommes pas en possession d'un document attestant de cette estimation de 600 MCHF. Notre courrier de ce printemps a été envoyé d'entente avec le canton de Genève, qui a le lead du dossier et qui nous a communiqué ces estimations. Nous regrettons de ne pas encore pouvoir accéder positivement à votre requête ».*

Le 6 septembre 2016, après avoir depuis le 27 avril 2016 agi comme s'il le possédait, l'OFT déclare ne pas être en possession de ce document attestant cette estimation de 600 MCH. Il rend responsables le canton, qui aurait le lead du dossier, et a communiqué à l'OFT les estimations des CFF. Le 27 avril 2016, l'OFT avait déclaré avoir effectué les études avec les CFF. L'OFT rend également responsable le canton